

E 7110(-)1967/32/1340  
[DoDiS-9181]

*Le Ministre de Suisse à Bogotá, J. Cuttat, au Chef de la Division  
du Commerce du Département de l'Economie publique, H. Schaffner*

L

Berne, 21 décembre 1954

J'ai l'honneur de vous confirmer le télégramme<sup>1</sup> que je vous ai adressé hier, à l'intention de M. Stopper, par l'entremise du Département politique, au sujet de la signature de l'accord de commerce colombo-suisse<sup>2</sup>.

Verbalement, et par plusieurs lettres<sup>3</sup>, vous m'aviez donné instruction de ne rien négliger pour hâter la conclusion de cet accord à laquelle notre industrie est très intéressée. Mes derniers rapports vous ont informé des obstacles qui ont surgi depuis que M. Bonnet est de retour à Bogotá. Ainsi que je vous l'ai écrit, la situation est telle que, en dépit de mes nombreuses interventions auprès des personnalités compétentes, l'on ne peut s'attendre à ce que notre accord soit discuté avant la deuxième quinzaine de janvier, simultanément avec les accords à conclure ou à renouveler avec divers autres pays.

Or, une circonstance aussi nouvelle qu'inattendue vient de surgir. M. Wyss, le représentant actif et capable de Sulzer à Bogotá, a été amené, en vue de

---

1. Cf. le télégramme N° 23<sup>bis</sup> de J.-A. Cuttat à E. Stopper du 21 décembre 1954, E 2001(E)1969/121/362.

2. Il s'agit de l'accord signé à Berne le 21 septembre 1954. Sur cet accord, cf. la proposition du Département fédéral de l'Economie publique au Conseil fédéral du 27 septembre 1954, E 1001(-)/1/646 (DoDiS-9180), ainsi que PVCF N° 1645 du 1<sup>er</sup> octobre 1954, E 1004.1(-)/1/570 (DoDiS-9498).

3. Cf. notamment la lettre d'E. Stopper à J.-A. Cuttat du 21 septembre 1954 et la lettre d'E. Stopper à J.-A. Cuttat du 30 septembre 1954, non reproduites.



préparer le terrain pour d'importantes commandes, à nouer des contacts avec l'entourage du Président de la République<sup>4</sup>. Il n'est pas seul à avoir constaté à cette occasion que les collaborateurs immédiats du Président et le Général Rojas Pinilla lui-même ont organisé tout un système leur permettant de s'enrichir à propos de livraisons industrielles d'une certaine importance. Dans mon dernier rapport politique<sup>5</sup>, j'ai appelé l'attention sur la corruption qui sévit de plus en plus et risque un jour de faire tomber le Président. L'opinion publique s'en alarme d'autant plus que les Colombiens sont fiers du fait qu'à la différence de la plupart des autres pays d'Amérique Latine, aucun de leurs Présidents ne s'est enrichi au pouvoir. Pour battre la concurrence allemande, le représentant de la SLM<sup>6</sup> à Bogotá m'a dit avoir dû verser USA \$ 450'000 au fils du Président.

J'ignorais que l'entourage du Président irait jusqu'à subordonner la conclusion des accords de commerce au versement de commissions secrètes. M. Wyss a appris la chose par un intermédiaire dont les précisions lui ont parues convaincantes. Il semblerait que le ministre des Affaires étrangères<sup>7</sup> lui-même émarge à ce budget secret. Lorsque M. Wyss articula, à titre d'essai, la somme de 10'000 pesos, on lui a répondu qu'un montant plus élevé correspondrait davantage à l'importance des intérêts de notre industrie en Colombie. Le représentant de Sulzer a l'impression qu'une somme de 15 à 20'000 pesos serait jugée suffisante.

Inutile de vous dire combien il me répugne de m'occuper d'affaires si louches et de vous en entretenir. Toutefois, si je me borne à ignorer cet aspect de la question, la signature de notre accord risque d'être différée, en dépit des meilleurs arguments que je m'efforcerais de faire valoir. C'est pourquoi je n'ai pas cru devoir vous cacher la véritable nature de l'obstacle qui retarde la conclusion que vous me pressez d'obtenir.

Il est bien entendu que la somme ne serait versée qu'après avoir obtenu l'assurance que la conclusion ne sera plus qu'une affaire de jours. S'il m'a paru nécessaire de vous télégraphier, c'est que l'on prévoit pour le 6 janvier environ de nouvelles restrictions aux importations qui s'étendraient cette fois sur un nombre beaucoup plus grand de marchandises, y compris les machines. Il serait donc du plus haut intérêt pour nous de pouvoir conclure l'accord avant le mois de janvier; l'intermédiaire susvisé a déclaré à M. Wyss que la signature pourrait avoir lieu avant la fin de l'année si la commission dont il s'agit était versée immédiatement. Le Vorort m'a paru l'organisme indiqué pour procéder éventuellement à la répartition de ce montant au pro rata des intérêts de nos industries en Colombie.

Mon télégramme<sup>8</sup> est rédigé au conditionnel. Ce genre d'affaire comporte nécessairement des impondérables. Il n'est pas exclu que l'intermédiaire dont

---

4. G. Rojas Pinilla.

5. Cf. le rapport politique N° 11 de J. Cuttat à M. Petitpierre du 14 décembre 1954, E 2300(-) -/9001/76.

6. Schweizerische Lokomotiv- und Maschinenfabrik de Winterthur.

7. E. Sourdis.

8. Cf. note 1.

366

N° 140 • 21. XII. 1954

il s'agit se ravise ou qu'il émette des exigences inacceptables. Le but de mon télégramme était de permettre à M. Wyss d'avoir les coudées franches et d'éviter que la conclusion de cet accord n'échoue, faut d'une somme qui, tout bien considéré, est relativement modique en comparaison des avantages qu'elle pourrait nous assurer<sup>9</sup>.

---

9. *Dans sa réponse au télégramme mentionné ci-dessus, E. Stopper confirme que des maisons de l'industrie des machines ont accepté la proposition du représentant à Bogotà de la maison Sulzer. Cf. la lettre de E. Stopper à J.-A. Cuttat du 31 décembre 1954, non reproduite. Pour des raisons liées à la chute du prix du café, la Colombie refusera cependant de signer l'accord. Cf. la proposition du Département fédéral des Finances et des Douanes au Conseil fédéral du 31 mars 1955, E 1001(-)-1/648 (DoDiS-9502).*